

DATE : 11/03/2022

REFERENCE : DGS-URGENT N°2022-38

**TITRE : OUVERTURE DU PORTAIL POUR LA COMMANDE DE VACCINS LES 14 ET 15 MARS ET LES 21 ET 22 MARS 2022**

## Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

## Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-dessous des précisions sur les modalités des prochaines sessions de commandes en flacons de vaccins Moderna, Pfizer-BioNTech (forme 12 ans et plus et forme pédiatrique) et Novavax **les 14 et 15 mars ainsi que les 21 et 22 mars.**

Ce document s'articule en trois parties :

- I) OUVERTURE DU PORTAIL AU VACCIN NOVAVAX
- II) MODALITES D'OUVERTURE ET PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES
- III) POINT D'ATTENTION SUR LA CONSERVATION DES DOSES DE VACCIN

### I. OUVERTURE DU PORTAIL AU VACCIN NOVAVAX

A la suite de l'arrivée du vaccin Novavax sur le territoire national la semaine du 21 février et à la suite des demandes formulées par certaines ARS, il a été décidé de donner la possibilité aux professionnels de ville qui le souhaitent de commander ce vaccin en cas de demande de leur patientèle.

**Les professionnels de ville pourront donc commander des flacons du vaccin Novavax sur le nouvel outil de commande à partir du lundi 14 mars**, selon les modalités précisées dans le tableau ci-dessous.

Un DGS-Urgent relatif à l'utilisation du vaccin Novavax a été diffusé dernièrement ([DGS-Urgent n°2022-35](#)). Il est rappelé que les flacons doivent être conservés entre 2 et 8°C. La durée de conservation du vaccin Novavax est de 9 mois à 2-8°C ; toutefois les premiers lots disponibles en France peuvent avoir une péremption plus courte. Ils ne doivent en aucun cas être congelés. Les modalités d'administration et de conservation des vaccins sont également décrites dans les documents suivants :

- Le DGS-Urgent relatif au vaccin Novavax dans la stratégie vaccinale : [DGS-Urgent n°2022-35](#) ;
- La [fiche technique](#) préparation et modalités d'injection du Novavax.

Les professionnels de ville qui souhaiteraient s'approvisionner avant la mi-mars pourront le faire auprès du ou des centres de vaccination proposant du vaccin Novavax au sein de leur département.

## II. MODALITES D'OUVERTURE ET PRECISIONS SUR LES COMMANDES ANTERIEURES

Depuis le 7 mars les officines saisissent leurs commandes ainsi que celles des professionnels de santé et établissements qui leurs sont rattachés sur la nouvelle page de saisie de commande, accessible via [le portail de commande](#).

La [nouvelle page de saisie de commande](#) sera ouverte du lundi 14 mars au mardi 15 mars à 23h ainsi que du lundi 21 mars au mardi 22 mars 23h selon les modalités présentées ci-dessous, identiques à celles de la semaine dernière :

Effecteurs	Nombre de flacons Moderna	Nombre de flacons Pfizer-BioNTech - Forme Adulte	Nombre de flacons Novavax	Nombre de flacons Pfizer-BioNTech - Forme pédiatrique
Médecins	Nombre de flacons de vaccins non limité pour ces types d'effecteurs, tout en veillant bien à ne pas constituer de stocks non utilisés.			Nombre de flacons de vaccins non limité
Pharmaciens				
Infirmiers, sages-femmes				
Chirurgiens-dentistes				Non ouvert à la commande
MSP, CDS, LBM				
FAM, MAS, EHPAD, USLD et résidences autonomie				
SST				
SSU	Non ouvert à la commande	Nombre de flacons de vaccins non limité		
PMI	Non ouvert à la commande		Nombre de flacons de vaccins non limité	

Les médecins, les sages-femmes et les chirurgiens-dentistes peuvent commander des flacons via leur officine de rattachement, comme précisé par le [DGS-Urgent N°2021\\_19](#). Les infirmiers, les LBM, les SSU, les SST, les CDS, les MSP, les FAM, les MAS et les PMI sont invités à se rapprocher de l'officine de leur choix, afin qu'elle commande pour eux.

**Dates de livraison en officine :** Les dates de livraison par session de commandes sont détaillées ci-dessous :

Type de vaccins	Date de commande	Date de livraison
Moderna, Pfizer-BioNTech et Novavax	entre les 14 et 15 mars	entre le vendredi 25 et le mardi 29 mars
	entre les 21 et 22 mars	entre le vendredi 1 <sup>er</sup> et le mardi 5 avril

Il est rappelé que :

- la connexion à l'outil de commande n'est ouverte qu'aux pharmaciens titulaires. Pour saisir une commande, le ou les pharmacien(s) titulaire(s) de l'officine doivent se connecter à l'aide de leur carte CPS ou via e-CPS ;
- les rendez-vous de vaccination peuvent être prépositionnés à partir du lendemain de la date prévisionnelle de livraison qui vous est indiquée dans le mail de confirmation de commande. Ce mail est envoyé à toutes les officines qui réceptionnent des vaccins, que ce soit pour leur compte ou celui d'autres professionnels de santé ;
- tout professionnel de santé doit prendre en compte le nombre de flacons qui lui ont été confirmés avant d'ouvrir de nouveaux créneaux de vaccination ;
- les officines doivent bien confirmer les quantités demandées par les professionnels de santé qui leur sont rattachés avant de passer commande.

***Précisions sur les commandes antérieures :***

Les flacons de vaccins Pfizer-BioNTech et Moderna commandés les 7 et 8 mars seront livrés en officine **entre le vendredi 18 mars et le mardi 22 mars**.

**Confirmation de livraison :** un mail de confirmation de la commande précisant la date et les volumes de livraison de vaccin Moderna, Pfizer-BioNTech (forme 12 ans et plus) et Pfizer-BioNTech (forme pédiatrique) sera envoyé le **vendredi 11 mars** aux officines (volumes commandés par l'officine pour elle-même et pour les effecteurs pour lesquels elle a commandé), aux médecins, chirurgiens-dentistes et sages-femmes (volumes qui leur sont destinés).

De la même façon :

- après la session de commande des 14 et 15 mars, un mail de confirmation sera envoyé le **18 mars** ;
- après la session de commande des 21 et 22 mars, un mail sera envoyé le **25 mars**.

### **III. POINT D'ATTENTION SUR LA CONSERVATION DES DOSES DE VACCIN**

Quel que soit le vaccin, nous vous recommandons de bien consulter les étiquettes de péremption et **les dates limites d'administration** sur le flacon avant toute injection. Avec chaque flacon qui est livré par votre grossiste répartiteur (excepté pour le vaccin Novavax), une étiquette indiquant la nouvelle date de péremption est fournie.

#### **1. Rappel des modes de conservation par vaccin**

Les flacons de vaccin Pfizer-BioNTech **forme 12 ans et plus (couvercle violet)** livrés en pharmacie se conservent au maximum un mois à 2-8°C à l'abri de la lumière.

Les flacons de vaccin Pfizer-BioNTech **forme pédiatrique (couvercle orange)**, à destination des 5-11 ans se conservent au maximum 10 semaines à 2-8°C à l'abri de la lumière.

Les flacons de vaccin **Moderna**, se conservent 30 jours maximum à 2-8°C à l'abri de la lumière.

Les flacons de vaccin **Novavax**, se conservent à 2-8°C à l'abri de la lumière jusqu'à la date de péremption imprimée sur le flacon.

Nous vous invitons à la plus grande vigilance sur les dates de péremption des flacons qui vous sont livrés dans la mesure où ces dernières peuvent être très courtes. Nous vous conseillons donc d'en commander le nombre nécessaire et de les injecter rapidement, afin d'**éviter de constituer un stock inutilisé**.

## 2. Utilisation des flacons non récupérés

**Si un flacon de vaccin (Novavax, Pfizer-BioNTech ou Moderna) n'a pas été récupéré après un délai d'une semaine, l'officine peut le proposer à d'autres professionnels de santé**, en respectant scrupuleusement toutes les modalités de conservation et de transport de ce vaccin, **ou l'utiliser pour ses propres rendez-vous de vaccination**. Pour le Pfizer-BioNTech sous sa forme pédiatrique, le flacon peut être récupéré selon les mêmes conditions qu'évoqué précédemment mais seulement par des médecins, des services de protection maternelle et infantile, des pharmaciens, des infirmiers et des sages-femmes. Les pharmaciens concernés sont invités à contacter les professionnels ou établissements de santé concernés avant de redistribuer les doses qui leur étaient initialement attribuées.

Nous vous rappelons que les flacons périmés doivent être évacués suivant la filière d'élimination CYCLAMED, quel que soit le vaccin. Vous trouverez les modalités du circuit d'élimination des déchets issus de la vaccination Covid-19 en ville dans l'[annexe 1 du DGS-Urgent n°2021\\_98](#). Un certificat de destruction indiquant les numéros de lots et les quantités détruites doit être transmis à [qualite\\_covid19@santepubliquefrance.fr](mailto:qualite_covid19@santepubliquefrance.fr)

\*\*\*

**En cas de question sur l'utilisation de la nouvelle page de commande ou sur la distribution des vaccins aux professionnels de santé et établissements en ville, les pharmaciens peuvent contacter le service client via le formulaire « [Contacter le support](#) » accessible depuis le nouveau service de commande : des conseillers pourront répondre à leurs questions et les renseigner sur les livraisons prévues pour leur officine (dates et volumes exacts de livraison).**

Nous vous remercions de nouveau pour votre engagement.

**Bernard CELLI**  
Responsable de la Task Force Vaccination

*Signé*

**Pr. Jérôme SALOMON**  
Directeur général de la Santé

*Signé*